



Société de tir Le Pleureur

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 février 2003 au stand du Mt-Brun à 1934 Le Châble

L'assemblée a été convoquée le 10 février 2003 et peut donc siéger valablement.

1. Souhaits de bienvenue

Le Président ouvre l'assemblée à 20h15 et souhaite la bienvenue à tous les membres. Suite aux décès de Milo Fellay et Robert Manenti durant l'année écoulée, en leur mémoire ainsi que de celle de tous les proches perdus, il demande à l'assemblée d'observer 1 minute de silence. Il présente l'ordre du jour qui est accepté tel que présenté :

1. Souhaits de bienvenue
2. Appel nominatif par feuille circulante
3. Distribution des médailles de maîtrise et des prix, correction résultats 2002
4. Nomination des scrutateurs
5. Lecture et approbation du procès-verbal de l'AG 2002
6. Rapport du Caissier, lecture des comptes
7. Rapports des vérificateurs de comptes et décharge aux organes
8. Fixation des cotisations 2003
9. Rapports des responsables des disciplines et des cours JJ
10. Rapport du Président
11. Rapport des délégués de l'Association
12. Présentation, admission des nouveaux membres – Démissions et radiations
13. Mutations au sein du comité, nominations
14. Activités 2003 - Tirs cantonaux
15. Divers et propositions individuelles
16. Clôture de l'Assemblée, collation.

2. Appel nominatif par feuille circulante

Le Secrétaire fait circuler la feuille des présences qui lui est ensuite rendue. Sur un total de 165 membres, 30 sont présents et 32 sont excusés. (Voir annexe 1)

3. Distribution des médailles de maîtrise et des prix

Mis à part Jean-Pierre Besse qui ne figure pas au classement du tir en campagne 300m, aucune réclamation n'est parvenue au comité.

4. Nomination des scrutateurs

Est nommé scrutateur : André Fellay

5. Lecture et approbation du procès-verbal de l'AG 2002

Le Secrétaire lit le protocole de l'AG 2002 qui est approuvé sans opposition.



Société de tir Le Pleureur

6. Rapport du Caissier, lecture des comptes

Le Caissier a distribué les comptes avant l'AG. Il explique que le résultat de cette année boucle sur un bonus de CHF 381,30 après amortissements. Nicolas Meichtry demande une explication quant au compte "Débiteurs". Le Caissier lui répond que ce compte est grevé par les CHF 2'000.—dûs par des sponsors mais dont les montants ont été réglés début janvier 2003.

7. Rapports des vérificateurs de comptes et décharge aux organes

Jean-Luc Alter donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes établi par lui-même et Martin Gay (en séjour à l'étranger). Ces derniers conseillent à l'assemblée d'approuver les comptes et leur rapport. (voir annexe 2)

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

8. Fixation des cotisations 2003

Au vu des résultats financiers obtenus, le comité propose le maintien de la cotisation à CHF 40.— Consultée, l'Assemblée approuve à l'unanimité.

9. Rapports des responsables des disciplines

9.1. : Pascal Michaud offre un résumé des tirs au pistolet 50 et 25m.

Hilaire Besse salue l'Assemblée au nom du Comité cantonal et effectue un rapport de la saison PAC. Il félicite notamment notre Président qui tire au plus haut niveau suisse.

Jean-Pierre Besse présente le rapport du cours JT. Il nous donne aussi des informations sur les tirs militaires. Il demande aussi un soutien plus actif pour les jours des tirs obligatoires, car il peine à trouver des tireurs (environ 10) qui peuvent assumer les tâches organisationnelles. Le Président appuie sa requête.

Jean-Clément Sarrasin félicite le 1^{er} groupe qui a participé à la finale suisse et espère que ca se reproduise cette année.

Le Président fait un petit rapport quant à l'école de tir à 10m. Il relève l'excellence des résultats des juniors et leur assiduité au suivi des cours. Il déplore malgré tout l'absence de locaux adaptés ce qui limite le nombre de participants à 24. Il tient à remercier les 5 moniteurs toujours aussi dévoués.

9.2. : Le Président propose et présente un projet pour un nouveau stand de tir à 10m. Des recherches ont été effectuées par divers membres pour trouver des locaux adaptés mais sans résultat. Une entrevue a eu lieu avec la commission communale la semaine passée. Des contacts ont été également pris avec Louis-Nicolas Meichtry pour une construction à bâtir sous la ligne de tir 300m, entre la cantine et la butte. Les Présidents des communes propriétaires ont été approchés mais sans résultat car il y a refus d'investir à nouveau pour le stand. Après l'entrevue avec la commission communale, celle-ci donne son accord à cette construction sous réserve que ce soit Le Pleureur qui se charge de la construction et de l'entretien. La Commune serait un partenaire financier. Le comité sollicite l'accord de l'Assemblée pour établir un projet par un architecte. Par la suite, un plan financier sera établi. L'Assemblée donne son accord pour l'établissement d'un avant-projet avec un crédit maximal de CHF 5'000.00. Louis-Nicolas Meichtry précise que cet accord est important de la part de l'Assemblée.

Aucune opposition n'est à relever dans l'Assemblée. Le Comité prend note de cette décision.



Société de tir Le Pleureur

9.3. Le Comité propose de continuer à former les jeunes issus de l'école de tir. Pour 2003, les moniteurs proposent que 4 jeunes puissent tirer à 300m. Au niveau du matériel, le Comité propose l'achat de 4 carabines d'occasion pour une somme maximale de CHF 10'000.00. Le solde du matériel, tel que veste et gants étant déjà acquis. Les parents devraient déboursier la somme de CHF 250.00 pour l'utilisation de cette arme et la munition. Approchés, les parents de ces jeunes ont donné un accord oral à ce propos. Afin d'assurer un bon suivi de la formation, chaque jeune sera coaché par un tireur actif.

Le Président propose formellement l'accord de l'Assemblée pour un crédit de CHF 10'000.00. Aucune opposition ne se manifeste.

Louis Nicolas Meichtry propose que le comité étudie les possibilités de se faire sponsoriser par le Sport Toto par exemple. Il se propose de également d'engager les démarches nécessaires à ce sujet.

Jean-François Maret fait part des difficultés à trouver des carabines d'occasion au vu du nombre de demandes d'achat d'occasion.

René Luisier attire l'attention du Comité sur le fait que les demandes d'aide soient faites sur le prix du neuf.

Maurice Besse souhaite que les parents investissent mais cette proposition est rejetée car les carabines seront propriété de la Société et resteront en dépôt au stand.

10. Rapport du Président

Le Président donne lecture de son rapport sur l'année écoulée (voir annexes).

11. Rapport des délégués

Louis-Nicolas Meichtry prend la parole au nom des Délégués auprès de l'Association. Il relève que les Communes ont accordé leur accord pour la prise en charge intégrale des dommages subis suite aux inondations. Il félicite le nouveau cantinier et remercie Serge Bolleti pour la bonne collaboration qui existe entre eux. Il insiste sur la participation plus active des membres tireurs à l'entretien du stand. Un projet pour l'installation de cibles électroniques sera présenté à l'assemblée des délégués. Pour le stand FAC/PAC, l'Association nous suit dans le projet proposé précédemment et amène certains éclaircissements quant au refus des présidents pour l'extension du stand. Il donne un aperçu des comptes de l'Association qui sont satisfaisants, sans plus. Comme Président de l'Association, il a mis au point, au sein de son comité, certains problèmes rencontrés l'an passé. Il termine en remerciant tous ceux qui ont participé à la vie du stand cette année, et plus particulièrement Hilaire Besse, qui trouve encore le temps de participer malgré ses charges au niveau cantonal.

12. Présentations et admissions des nouveaux membres, démissions et radiations

Le Caissier informe l'assemblée de la décision du comité à propos des radiations : il est envoyé la facture pour la cotisation annuelle puis 3 rappels avec échéance du dernier au 31.12.2002. Si à cette date la cotisation n'est pas payée, le membre est radié d'office. Cette manière de procéder est moins coûteuse et comme seuls 2 ou 3 membres non actifs sont concernés chaque année, elle simplifie la gestion de la société.

L'Assemblée accepte 25 nouveaux membres (11 JJ, 7 membres multiples et 7 nouveaux tireurs), prend note du décès de 1 membre, de 6 démissions et accepte la radiation de 5 membres pour cause de non paiement des cotisations.

Les détails figurent en annexe.

L'état des membres fut l'occasion d'informer les membres quant aux dernières nouveautés qui concernent les licences de tir. Le Secrétaire répondit à de nombreuses questions à ce sujet. A relever les difficultés engendrées par les affiliations à de multiples sociétés, tout comme le fait que des tireurs participent alternativement à une société ou à une autre.

Dès 2003, la licence se monte à fr. 12.00 et l'abonnement au journal à fr. 48.00.



Société de tir Le Pleureur

13. Mutations au sein du comité, nominations

Aucune demande de démission n'est parvenue. Les membres du comité restent en place. Le Président demande si de bonnes volontés sont prêtes à nous rejoindre car un peu de sang neuf nous ferait du bien. Il énumère les années depuis lesquelles chaque membre est présent.

14. Activités 2003 - Tirs cantonaux

5 tirs cantonaux sont organisés en 2003. Lors de la réunion qui s'est tenu début février, il a été décidé que notre société participerait à celui de Bâle. Les formules d'inscriptions sont déposées au stand et à disposition de tous.

Le tir à mille sous a vécu et sera remplacé chaque dernier vendredi du mois, jusqu'en juin, par un tir spécial suivi d'un repas. Le comité vous y attend nombreux et espère par ce biais animer la société. Le programme de la saison a été distribué en début de séance et ne comporte pas de changements majeurs par rapport aux autres années.

Le stand sera ouvert dès le 12 mars, si les cibles peuvent être ouvertes (vu les conditions d'enneigement actuelles).

En 2003, les carabines tirent avec Orsières.

Le tir de la Fédération n'aura pas lieu cette année, aucune société ne s'étant proposée pour l'organiser. Il sera remplacé par les journées de la Fédération, organisées par le comité de la Fédération.

En ce qui concerne le Triangulaire, les Présidents se rencontreront prochainement et concocteront un nouveau programme.

Pascal Michaud prend la parole et présente le challenge Supermarché Brunet qu'il met en jeu dès cette année. Le Président le remercie de ce geste amical et sportif.

15. Divers

15.1. : L'Assemblée nomme 4 représentants pour l'assemblée générale de la SCTVs : Jean-Pierre Besse, Pierre-Yves Besse 67, Jean-Marc Carron et J.-Ph. Christinat. Serge Bolletti se propose si un d'entre eux ne peut s'y rendre.

15.2. : Les photos de Zürich, commandées lors du souper, seront distribuées dès leur réception.

15.3. : Bernard Corthay attend les inscriptions pour le pré-championnat avant le 7 mars.

15.4. : Les nouvelles catégories du CSG 300m sont présentées.

16. Clôture de l'Assemblée

Comme la parole n'est plus demandée, le président clôt l'assemblée à 2210/h. La Société offre une petite agape et les membres peuvent profiter de régler leur cotisation auprès du Caissier.

Le Président :

Le Secrétaire :

P.-Y. Besse

J.-Ph. Christinat

Annexes : Convocation à l'AG et ordre du jour
Contrôle des présences
Résumé des comptes 2002 et stock munitions
Rapport des vérificateurs des comptes
Rapport du Président
Rapports des responsables de disciplines
Listes des admissions, décès, radiations et démissions
Plan de tir